



CLASSIQUES
GARNIER

SAULNIER-CASSIA (Emmanuelle), « Annexe V. Table chronologique des trois querelles », *Le Théâtre en procès. Épilogues contentieux de trois querelles dramaturgiques contemporaines*, p. 231-233

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13821-1.p.0231](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13821-1.p.0231)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2022. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ANNEXE V

Table chronologique des trois querelles¹

SUR LE CONCEPT DU VISAGE DU FILS DE DIEU

- 17 juillet 2010 : création lors du Festival international de théâtre en Allemagne (Theater der Welt) à Essen
- 20 au 26 juillet 2010 : représentations au Festival d'Avignon
- 13 octobre 2011 : représentation à la Biennale de Venise
- 18 octobre 2011** : jugement en référé du Tribunal de grande instance de Paris
- 20 au 27 octobre 2011 : représentations au Théâtre de la Ville entraînant des manifestations extérieures et troubles intérieurs
- 22 octobre 2011 : communiqué de presse du ministre de la Culture
- 28 octobre 2011** : ordonnance du Tribunal administratif de Paris rejetant la demande en référé de l'AGRIF demandant l'interdiction des représentations programmées au Centquatre
- 2 au 6 novembre 2011 : représentations au Centquatre entraînant des manifestations extérieures
- 10 au 12 novembre 2011 : représentations à Rennes
- 17 novembre 2011 : déclaration de la Conférence des évêques de France
- 28 février 2012** : ordonnance du Tribunal administratif de Paris actant du désistement au fond de l'AGRIF
- 21 juin 2013** : condamnation à des amendes par le Tribunal correctionnel de Paris de 32 prévenus pour voie de fait et entraves à la liberté d'expression
- 11 mai 2016** : décision de la Cour d'appel de Paris confirmant les condamnations de 25 prévenus de première instance

1 Figurent en gras les décisions juridictionnelles françaises.

- 28 juin 2017** : rejet par la chambre criminelle de la Cour de cassation des pourvois et confirmation des 25 condamnations d'appel
 10-11 avril 2018 : représentations au Mans entraînant des contestations et dégradations extérieures
 14 avril 2018 : soutiens sur Twitter de la ministre de la Culture et de la secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes

GOLGOTA PICNIC

- 7 janvier 2011 : création au Centre dramatique national de Madrid
 25 janvier 2011 : plainte du parti Alternativa Española devant le tribunal supérieur de justice de Madrid
 29 mars 2011 : rejet de la plainte
 24 octobre 2011 : demande d'interdiction par l'AGRIF des représentations à Toulouse auprès du maire et du préfet
 27 et 28 octobre : rejets du maire et du préfet de la demande d'interdiction
 8 novembre 2011 : demande de suspension par l'AGRIF des rejets précités et d'injonction de prendre un arrêté d'interdiction devant le TA de Toulouse
 15 novembre 2011 : ordonnance de référé du TA de Toulouse de rejet
 16 au 20 novembre 2011 : représentations au Théâtre Garonne à Toulouse
 23 novembre 2011 : assignation par l'AGRIF du Théâtre du Rond-Point devant le TGI de Paris demandant l'interdiction des représentations parisiennes
 7 décembre 2011 : décision de rejet du TGI de Paris
 8 au 17 décembre 2011 : représentations au Théâtre du Rond-Point dans le cadre du Festival d'Automne suscitant des manifestations contestataires à l'extérieur
 24 février 2012 : ordonnance du Tribunal administratif de Toulouse prenant acte du désistement de l'AGRIF et condamnation aux dépens
 14 juin 2013 : la Cour administrative d'appel de Toulouse ordonne à la mairie de Toulouse de reverser les dépens à l'AGRIF
 Juin 2014 : programmation annulée au festival international de théâtre « Malta » à Poznań pour risque élevé d'émeutes

- 28 au 30 octobre 2014 : représentations au théâtre de Grammont de Montpellier (programmation du Théâtre humain trop humain)
- septembre-octobre 2015 : représentations à Buenos Aires et au festival international de théâtre Mercosur
- 10 décembre 2015 : Tribunal correctionnel de Paris rejetant le recours de l'Alliance contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne contre le Théâtre du Rond-Point
- 22 juin 2016 : décision de la Cour d'appel de Paris confirmant la décision de première instance
- 14 novembre 2017 : décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation rejetant le pourvoi de l'AGRIF

EXHIBIT B.

- Août 2014 : représentation au festival d'Édimbourg
- 23 au 27 septembre 2014 : représentations à Londres
- 27 au 30 novembre 2014 : représentations au Théâtre Gérard-Philippe à Saint-Denis
- 7 au 14 décembre 2014 : représentations au Centquatre à Paris
- 9 décembre 2014 : ordonnance de référé du Tribunal administratif de Paris rejetant la demande de suspension de la programmation au Centquatre
- 11 décembre 2014 : ordonnance de référé du Conseil d'État rejetant la demande d'annulation de l'ordonnance du TA